

REGISTRE DE LA MÉMOIRE DU MONDE

Archives de la Compagnie néerlandaise des Indes occidentales (Westindische Compagnie)

(Pays-Bas, Brésil, Ghana, Guyana, Antilles néerlandaises,
Suriname, Royaume-Uni et États-Unis d'Amérique)

Réf. N° 2010-72

PARTIE A – INFORMATIONS ESSENTIELLES

1. RÉSUMÉ

La Compagnie néerlandaise des Indes occidentales (Westindische Compagnie, WIC), était une société de marchands organisée sur le modèle de la Compagnie néerlandaise des Indes orientales (Vereenigde Oostindische Compagnie, VOC). En 1621, les États généraux de la République des Provinces-Unies lui octroient par une charte le « droit de navigation et de commerce » ainsi que le monopole du commerce, de la navigation et de la conquête dans l'hémisphère occidental. La Compagnie fut créée dans le but de concurrencer les tentatives espagnoles et portugaises de contrôler le commerce maritime aux Antilles mais aussi pour participer à la traite transatlantique des esclaves. La WIC fut donc autorisée à sceller des alliances avec les populations autochtones aux Antilles, en Amérique et dans les îles du Pacifique à l'est de la Nouvelle-Guinée, mais aussi à construire des places fortes et à entretenir une armée, des garnisons et une flotte. La zone concédée à la Compagnie s'étendait de l'Afrique de l'Ouest (entre le Tropique du Cancer et le Cap de Bonne-Espérance) aux Amériques (y compris l'Océan pacifique).

Les années 1620 et 1630 virent s'établir de nombreux comptoirs commerciaux et colonies dans la zone atlantique. La Nouvelle-Hollande, où se trouvait la Nouvelle-Amsterdam, s'étendait sur une partie des territoires correspondant aujourd'hui aux états de New York, du Connecticut, du Delaware et du New Jersey. D'autres implantations virent le jour dans les Antilles néerlandaises, dans plusieurs îles des Caraïbes, à Suriname et au Guyana. En 1630, la colonie de Nouvelle-Hollande (Recife) fut créée après la prise des possessions portugaises au Brésil. En Afrique, des comptoirs furent fondés sur la Côte-de-l'Or (actuel Ghana) et, pour une brève période, en Angola.

Menacée de banqueroute, la WIC fut remaniée en 1674 pour devenir une compagnie négrière, tirant des profits considérables de ses activités annexes, le commerce des esclaves africains et de diverses marchandises telles que l'or. Ce fut la WIC qui jeta les bases du commerce triangulaire, reliant entre elles les communautés manufacturières en Europe, les communautés qui fournissaient les esclaves en Afrique et les communautés de planteurs en Amériques. Ce circuit organisé en fonction du commerce et de la production, qui prit des proportions considérables, généra peu à peu d'énormes profits. Par la suite, la WIC s'occupa uniquement d'administrer les dernières possessions et places fortes en Afrique et en Amérique, jusqu'à la dissolution définitive de la Compagnie en 1791.

Les archives de la Compagnie néerlandaise des Indes orientales (VOC) ont été inscrites au Registre de la Mémoire du Monde de l'UNESCO en 2003. La VOC avait établi sa suprématie sur l'Orient, cependant que la WIC opérait à l'Ouest. On peut raisonnablement affirmer que la WIC a eu un impact considérable sur l'histoire du Monde atlantique et que, sous bien des aspects, son héritage est perceptible aujourd'hui encore. En important des centaines de milliers d'esclaves africains dans le Nouveau Monde, la WIC, à l'instar d'autres compagnies de traite négrière, a définitivement modifié le cours de l'histoire en Amérique latine et en Amérique du Nord. Les archives de la WIC offrent un témoignage direct de cette période critique de l'histoire internationale, qu'elles nous aident à mieux comprendre.

Les archives de la WIC sont des sources primaires pour l'étude de l'expansion européenne en Afrique de l'Ouest et en Amérique. Les documents se rapportent à plusieurs thèmes, parmi lesquels le commerce et la traite des esclaves, la guerre, les débuts de la diplomatie moderne, les plantations et les problèmes de la vie quotidienne. Les archives de la WIC sont en outre riches d'informations sur l'histoire des régions dans lesquelles la Compagnie établit des colonies et des comptoirs commerciaux. Bien souvent, il n'existe aucune autre source écrite sur la période considérée. Ainsi, les archives de la WIC renferment des informations uniques, qui revêtent une importance majeure pour l'histoire du Brésil, du Ghana, du **Guyana, des Antilles néerlandaises, des Pays-Bas, du Suriname, du Royaume-Uni et des États-Unis d'Amérique. Elles présentent donc un intérêt universel majeur.**

2. INFORMATIONS SUR L'AUTEUR DE LA PROPOSITION

2.1 Nom (personne physique ou morale)

Albany County Hall of Records, Albany, NY
Arquivo Nacional (Archives nationales du Brésil)
Archivo Nashonal (Archives nationales des Antilles néerlandaises)
Municipal Archives New York
Nationaal Archief (Archives nationales des Pays-Bas)
Nationaal Archief Surinamee (Archives nationales du Suriname)
National Archives, Kew (Archives nationales du Royaume-Uni)
New York State Archives (Archives nationales des Etats-Unis)
PRAAD (Archives nationales du Ghana)
Walter Rodney Archives (Archives nationales du Guyana)

2.2 Relation avec l'élément considéré du patrimoine documentaire

Dépositaire des archives de la WIC et/ou pays liés à la WIC

2.3 Personne(s) à contacter

M.J. Berendse LLM, MA, directeur des Nationaal Archief; archiviste national.
M. Berendse est responsable de la procédure de proposition.

Mme de Groot, MA, coordinatrice du projet Patrimoine culturel commun
Mme de Groot est chargée de la consultation et de la correspondance.

2.4 Coordonnées complètes de la personne à contacter (adresse, téléphone, fax, adresse électronique)

Adresse : Postbus 90520, 2509 LM Den Haag, Pays-Bas
Visiteurs : Prins Willem Alexanderhof 20, Den Haag, Pays-Bas
Téléphone : +31 (0)70 331 5400
Fax : +31 (0)70 331 5499
Adresse électronique : Martin.berendse@nationaalarchief.nl
Adresse électronique : Mara.de.groot@nationaalarchief.nl

3. IDENTITÉ ET DESCRIPTION DE L'ÉLÉMENT DU PATRIMOINE DOCUMENTAIRE

3.1 Nom et identification de l'élément

* Définition des archives de la WIC dans la présente demande d'inscription: "documents provenant d'organisations et d'archives publiques néerlandaises et produits aux Pays-Bas ainsi que dans les anciennes colonies néerlandaises et concernant l'administration et la gestion des zones d'opération de la WIC telles que définies par la charte depuis l'année de sa fondation (1621) jusqu'à l'annulation de la charte (1791) et les conséquences que cela entraîna".*

Conformément à cette définition, les archives de la WIC se trouvent toujours dans les pays suivants :

- (a) Guyana
- (b) Suriname (Au moment de l'indépendance du Suriname, en 1975, les gouvernements du Suriname et des Pays-Bas décidèrent par traité que les Pays-Bas administreraient les archives coloniales jusqu'à ce que le Suriname dispose d'un bâtiment qui lui permette de conserver les archives dans des conditions appropriées. Ce sera chose faite en avril 2010 et, dès lors, les archives coloniales, dont des pièces relatives à la WIC, seront restaurées, numérisées et renvoyées à Paramaribo.)
- (c) Pays-Bas
- (d) Royaume-Uni (Kew)
- (e) États-Unis d'Amérique

Ensemble, les groupes d'archives conservés aux Pays-Bas, au Guyana, au Royaume-Uni, au Suriname et aux États-Unis constituent les Archives de la Compagnie néerlandaise des Indes occidentales.

Il existe d'autres matériels relatifs à la WIC disséminés dans d'autres pays ayant une façade atlantique comme Curaçao et les villes néerlandaises de Rotterdam et d'Amsterdam, ainsi que dans la province de Zélande. Ces pièces ne sont pas incluses dans la présente demande d'inscription car elles ne concernent pas l'administration officielle de la WIC ou sont très fragmentaires.

* Les archives privées et les cartes n'entrent pas dans cette définition.

3.2 Description

Les archives de la WIC proviennent de la Geocroyeerde West Indische Compagnie, ou Compagnie néerlandaise des Indes occidentales, avant et après la restructuration, qui eut lieu en 1674. La WIC était organisée sur le modèle de la Compagnie néerlandaise des Indes orientales qui, depuis 1602, disposait du monopole du commerce en Asie, à cela près que la WIC n'était pas autorisée à mener des opérations militaires sans le consentement préalable du gouvernement néerlandais. La Compagnie possédait cinq bureaux, appelés chambres (*Kamers*), à Amsterdam, Middelburg, Rotterdam, Hoorn et Groningen, celles d'Amsterdam et de Middelburg ayant été les plus actives. Le conseil d'administration comptait 19 membres, ou *Heeren XIX* (les Messieurs Dix-Neuf; après 1674: les Heeren X).

Les archives de la « première » WIC (1621-1674), conservées aux Nationaal Archief, comprennent des documents relatifs à la Côte de Guinée, des comptes-rendus des réunions des chambres, ainsi que des comptes-rendus et des pièces se rapportant aux chambres d'Amsterdam et de Delft. Ces archives, qui proviennent en grande partie de la chambre de Zélande, contiennent notamment une importante collection de documents originaux du Brésil et relatifs à la période 1630-1654.

Les archives de la « deuxième » WIC conservées aux Nationaal Archief couvrent la période allant de 1674 à 1791. Elles contiennent des pièces provenant du « Vergadering van Tienen », comme la côte de Guinée, Curaçao, Essequibo et Demarara; le registre des résolutions de la Chambre d'Amsterdam de 1674 à 1791, qui forment une vaste collection d'une importance majeure; et des documents financiers et administratifs relatifs à la WIC (comptabilité générale, registres du personnel, traitements et salaires et archives du Conseil colonial).

Les pièces relatives à l'administration des comptoirs commerciaux comprennent des registres consignants les décisions prises par le directeur local et par son conseil, des rapports journaliers,

des rapports sur l'exploration de la région soumis aux autorités locales, des états financiers, la correspondance, des accords avec les dirigeants locaux, des rapports sur le commerce et sur les produits nécessaires dans la région. La plupart des documents découverts dans les archives de la WIC ont été produits par les responsables de la Compagnie affectés dans les comptoirs mais aussi par les personnes avec qui ils étaient en relation: rois, aristocrates, marchands, intermédiaires, expéditeurs et capitaines de port.

Les archives de la WIC faisaient partie intégrante du système global d'information de l'organisation commerciale de la Compagnie. À ce titre, elles renferment une abondance de renseignements d'ordre culturel, religieux, social, politique et économique tout comme des informations sur la géographie, la géologie et l'agriculture. En effet, à une époque où le voyage de l'Europe à l'Afrique ou à l'Amérique du Sud prenait plusieurs mois, la WIC avait besoin de ce réseau d'informations afin de contrôler le commerce et les employés de la Compagnie. Par ailleurs, tout comme la VOC, la WIC était une compagnie multinationale. Son Conseil d'administration avait donc besoin de données précises pour rendre compte de son action auprès des actionnaires. Chaque gouverneur de la WIC était responsable d'un comptoir commercial pendant quelques années. Il devait tenir un journal où il consignait les affaires courantes. En outre, lorsqu'il quittait ses fonctions, il lui fallait écrire un mémoire à l'intention de son successeur à propos des événements survenus dans la région pendant la période où il avait administré le comptoir commercial. Les directeurs rédigeaient également des rapports sur les expéditions menées dans la région et sur les ambassades des dirigeants locaux et nationaux. Dans le cas du Ghana, ces rapports décrivent les relations personnelles à la cour, les transferts de pouvoirs, les amis et les alliés. Des dizaines d'autres types de documents décrivent en outre la vie et l'histoire des personnes habitant la région où étaient implantés les comptoirs.

Les divers groupes et sous-groupes d'archives de la WIC conservés au Guyana, aux Pays-Bas, au Suriname, aux États-Unis et au Royaume-Uni forment un fonds unique et ne peuvent pas être dissociés. Ils constituent un ensemble organique et racontent l'histoire de la rencontre entre les Européens et le Monde atlantique – ou vice versa.

4. JUSTIFICATION DE LA PROPOSITION D'INSCRIPTION SUR LE REGISTRE/ ÉVALUATION PAR RAPPORT AUX CRITÈRES DE SÉLECTION

4.1 L'authenticité est-elle établie ? (voir 4.2.3)

Oui, les archives ont toujours été placées sous la garde des gouvernements qui se sont succédé.

4.2 L'intérêt universel et le caractère unique et irremplaçable sont-ils établis ? (voir 4.2.4)

Bien que la WIC ait été établie aux Pays-Bas, elle a marqué de son empreinte l'ensemble de la région atlantique. Les archives de la WIC qui ont survécu jusqu'à nous racontent non seulement l'histoire de la WIC mais aussi celle des comptoirs commerciaux créés par la Compagnie. Les archives de la WIC contiennent des informations sur la société, la culture, la politique, la géographie, les affaires militaires et l'économie aux Pays-Bas mais aussi dans de nombreux pays d'Afrique et des Amériques, tout en nous éclairant sur les relations qu'entretenaient ces différents pays. Dans beaucoup d'entre eux, en effet, les sources écrites relatives à cette période de l'histoire n'existent pas ou sont très fragmentaires. Les archives de la WIC viennent enrichir les études anthropologiques, culturelles et historiques mais aussi la recherche scientifique. Ainsi, dans le cadre du projet CLIWOC, les météorologues utilisent les milliers de rapports météorologiques provenant des archives dans leurs recherches sur le changement climatique.

4.3 Un ou plusieurs des critères (a) de l'époque, (b) du lieu, (c) des personnes, (d) du sujet et du thème, (e) de la forme et du style sont-ils satisfaits ? (voir 4.2.5)

(a) Époque

Au cours de leurs explorations en Afrique et en Amérique, les employés de la WIC décrivent leurs nombreuses "découvertes" et en firent des croquis. En ce sens, les documents ont ouvert les portes d'un monde atlantique jusqu'alors inconnu des Européens. A l'instar de la VOC, par ailleurs, la WIC fut la première multinationale. Au regard de l'essor du système des actions et des actionnaires, elle constitue un maillon important dans le développement des mécanismes financiers modernes.

(b) Lieu

Les archives de la WIC ont été produites dans les pays suivants: Pays-Bas, États-Unis, Brésil, Suriname, Guyana, Ghana et Antilles néerlandaises.

(c) Personnes

Les archives de la WIC nous renseignent sur les pays où elles ont été produites mais aussi sur les régions environnantes. C'est notamment le cas des archives créées par les responsables de la WIC en poste à Mauritsstad (Recife). Le gouverneur Johan Maurits van Nassau avait emmené avec lui un groupe de scientifiques et d'artistes afin de favoriser le développement, l'enrichissement et la valorisation du Brésil néerlandais. Des navigateurs explorèrent les côtes du Brésil mais aussi celles de l'Angola et du Chili et établirent des cartes détaillées. Il décrit également les personnes, la flore et la faune observés au cours de ces expéditions.

(d) Sujet et thème

La WIC possède un aspect négatif, qui lui confère néanmoins un intérêt exceptionnel, à savoir, l'administration détaillée des transferts massifs et forcés d'Africains vers les Amériques. Les archives de la WIC nous renseignent sur les caractéristiques et le volume de la traite transatlantique. Bien que le projet de l'UNESCO de La Route de l'esclave ait pris fin en 2005, ces archives contribuent toujours à approfondir notre connaissance de l'esclavage.

(e) Forme et style

Les archives de la WIC contiennent des spécimens uniques et originaux de l'écriture d'une tribu indigène brésilienne: les Tupi.

4.4 Des problèmes de rareté, d'intégrité, de menace et de gestion sont-ils associés à l'élément considéré ? (voir 4.2.6)

(a) Rareté

De par la nature de l'organisation, beaucoup de documents sont des pièces uniques en raison de leur contenu et de l'époque à laquelle ils ont été rédigés. Rares sont les documents de la WIC qui ont subsisté. En 1821 en effet, un grand volume d'archives de la WIC a été vendu à un paysan sur ordre du Ministre néerlandais des colonies, ce qui a entraîné la perte d'une collection irremplaçable et unique de manuscrits et de cartes concernant les interventions néerlandaises dans le monde atlantique. En 1844, le ministère de la Marine, où était entreposé ce qui restait des archives autrefois très volumineuses de la WIC, fut ravagé par un énorme incendie, ce qui causa une fois de plus la disparition de nombreux documents.

(b) Intégrité

Au fil du temps, le climat tropical et la négligence ont provoqué la destruction d'une grande quantité d'archives. Au XIX^e siècle, beaucoup de documents, jugés sans importance, ont été délibérément détruits. Ce qui subsiste des archives contient l'histoire fragmentaire de la WIC et des régions où elle avait établi des comptoirs commerciaux.

(c) Menace

En raison de leur ancienneté et du climat tropical qui caractérise les lieux où une grande partie de ces archives ont été produites et conservées, beaucoup de documents sont en très mauvais état.

(d) Gestion

Les Nationaal Archief participent à un programme international baptisé Patrimoine culturel commun (Mutual Cultural Heritage, 2009-2012), lancé sur l'initiative du Ministère néerlandais de la culture, de l'éducation et des sciences et du Ministère des affaires étrangères. Les archives de la WIC concernent à la fois les Pays-Bas et les pays dans lesquels la Compagnie est intervenue et, à ce titre, elles sont considérées comme faisant partie du Patrimoine culturel commun. Dans le cadre de ce programme, les Nationaal Archief coopèrent avec les institutions dépositaires des archives appartenant au Patrimoine culturel commun du Brésil, du Ghana, du Suriname, du Sri Lanka, de l'Inde, de l'Indonésie et de l'Afrique du Sud. Le programme a pour but de garantir la conservation des archives communes sur le long terme, de les rendre accessibles et d'encourager la consultation de ces documents dans le monde entier au moyen des échanges de savoirs, du renforcement des capacités et d'une meilleure visibilité des matériels.